



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA



AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES MEDICAMENTS
A USAGE HUMAIN ET DES ALIMENTS « ABREMA »

ABREMA/DG/MQ/NOT/001

Version 02

**POLITIQUE QUALITE DE L'AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES
MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN ET DES ALIMENTS**

L'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain et des Aliments, « ABREMA » en sigle, dans son activité globale s'inscrit dans la ligne de la loi n°1/11 du 08 Mai 2020 portant réglementation de l'exercice de la pharmacie et du médicament à usage humain.

Les valeurs poursuivies par l'ABREMA sont : Professionnalisme, Equité-Impartialité, Transparence, Intégrité, Rapidité du service, Ecoute du client.

L'ABREMA a déjà entrepris un Système de Management de la Qualité (SMQ). Dans cette démarche qualité la Direction se réfère aux normes ISO 9000, ISO 9001, ISO 9004 et ISO 26000 et s'engage à satisfaire aux exigences de toutes les parties prenantes.

Elle s'engage en outre à améliorer en permanence l'efficacité du Système de Management de la Qualité mis en place.

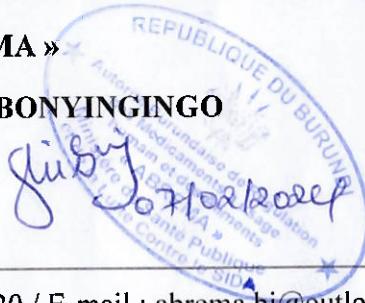
Sa vision est d'atteindre le niveau élevé de qualité de ses services, le maintenir et l'améliorer de façon continue.

Ainsi les objectifs en matière de qualité définis dans différents domaines et soumis à une évaluation annuelle, sont :

- Assurer la satisfaction des clients
- Respecter le temps défini pour le rendu des services liés à ses missions réglementaires
- Assurer la qualité des produits de santé importés et fabriqués au Burundi
- Améliorer de façon continue la communication avec toutes les parties prenantes

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE BURUNDAISE
DE REGULATION DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN
ET DES ALIMENTS « ABREMA »**

Dr Ph Dédith MBONYINGINGO



Avenue de l'Industrie N° 12 / Tél : +257 22 229 740 / B.P : 1820 / E-mail : abrema.bi@outlook.com

Accès aux produits de santé et aliments sûrs, efficaces et de bonne qualité.